



?

(url:#)

EMPLOI

Réfugiés : le défi de l'insertion professionnelle

JUSTINE CANONNE ([URL:/USERS/JUSTINE-CANONNE](https://www.france24.com/fr/users/justine-cannonne)) | 27/04/2021 |

Des initiatives émergent pour tenter de lever obstacles dans l'accès à l'emploi des réfugiés et favoriser leur insertion pérenne.

L'apparente décontraction et l'air jovial de Moussa Mahamat, 25 ans, ne laissent rien présager de son passé. Pourtant, en 2014, lui et sa famille ont fui la République centrafricaine, pour se réfugier au Tchad voisin, où ils ont passé cinq ans dans un camp de réfugiés. Dans le cadre d'un programme international de réinstallation porté par le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR), le jeune homme et quelques-uns de ses proches ont obtenu l'asile politique en France en décembre 2019.

Une fois arrivés sur le sol français, ils sont ballottés pendant près d'un an d'une structure d'hébergement à l'autre : en Auvergne, dans la Creuse, dans le Cher... Là, Moussa Mahamat se voit proposer d'intégrer le programme HOPE – Hébergement, orientation, parcours vers l'emploi.

Porté par l'Association pour la formation professionnelle des adultes (Afp), ce dispositif d'envergure nationale combine un hébergement dans l'un des quelque 80 centres de formation participants et trois mois de formation linguistique à visée professionnelle, suivi d'un contrat en alternance d'une durée

variable selon les besoins de l'entreprise d'accueil. Avec pour objectif, l'obtention d'un certificat de compétence professionnelle et bien sûr l'accès à un emploi.

« L'intégration passe en partie par le travail »

Fin 2020, Moussa Mahamat a ainsi pris la direction du centre de l'Afpa de Montceau-les-Mines, dans le sud de la Bourgogne, pour se former à la maçonnerie, en même temps qu'une douzaine d'autres réfugiés orientés vers ce programme par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii). En mars dernier, il a commencé un contrat de professionnalisation de six mois dans une entreprise locale du bâtiment. « *Si je suis embauché après, bien sûr, je resterai* », s'exclame le jeune homme, qui décrit avec enthousiasme les savoir-faire qu'il développe dans l'entreprise : ferrailage, coffrage, dallage, etc.

« *Quand les personnes réfugiées sont plus à l'aise dans leur entreprise d'accueil que dans nos sessions de formation, c'est le signe que le pari est gagné* », commente Bruno Gense, référent Prépa Compétences au centre Afpa de Montceau-les-Mines, qui suit les bénéficiaires du programme HOPE sur ce site. « *Elles ont une réelle volonté d'intégration dans la société française. Et celle-ci passe en grande partie par le travail, qui demeure un socle de l'existence sociale.* »

Depuis 2017, près de 2 800 réfugiés ont intégré le programme HOPE à l'échelle nationale. Et les résultats sont là : 85 % des stagiaires obtiennent une certification professionnelle et plus de 70 % d'entre eux sont en emploi à l'issue du parcours.

Pour Pascale Gérard, directrice de l'innovation sociale à l'Afpa, la réussite de HOPE tient à l'adéquation entre les parcours qualifiants proposés et les besoins en main-d'œuvre sur les territoires.

« *L'Afpa a sollicité les opérateurs de compétences des diverses branches professionnelles afin de connaître les besoins dans les secteurs les plus en tension : BTP, industrie, grande distribution, services à la personne, etc. Le dispositif fonctionne car il répond à des besoins non pourvus dans des entreprises, qui trouvent dans ces personnes réfugiées des collaborateurs modèles et très motivés.* »

Un cumul de problématiques

Malgré cela, le marché de l'emploi reste difficile d'accès pour la majorité des quelque 300 000 personnes disposant du statut de réfugié en France. Si l'obtention de ce statut les autorise à travailler sur le sol français, elles cumulent bien souvent des problématiques qui entravent leur accès effectif au marché du travail et s'ajoutent à une législation hexagonale très restrictive (voir encadré).

L'obstacle majeur réside dans la maîtrise de la langue, la moitié des réfugiés arrivés en France depuis moins de deux ans ayant de la difficulté à s'exprimer en français¹[\(url:#footnote1_1846dlc\)](#).

Les pouvoirs publics ont commencé à se saisir de l'enjeu, notamment à travers une stratégie nationale d'intégration des réfugiés déployée en 2018. Les volumes d'heures d'apprentissage du français dont ils peuvent bénéficier à la suite de l'obtention de leur statut ont été significativement relevés, suivant une préconisation d'un rapport du député Aurélien Taché (ex-LREM) sur l'insertion des étrangers²[\(url:#footnote2_9lu87x6\)](#).

« Les choses ont bougé, mais il faut encore accentuer l'effort, car ces cours ne permettent que d'accéder à un niveau élémentaire, insuffisant pour s'insérer professionnellement », pointe Delphine Rouilleault, directrice de l'association France Terre d'Asile.

A ce frein initial s'ajoutent souvent de lourds traumatismes engendrés par des parcours d'exil longs et difficiles, et plus prosaïquement l'instabilité résidentielle – de nombreux réfugiés ne parviennent pas à accéder à un logement autonome, vivant en centre d'hébergement ou chez un tiers –, le défaut d'un moyen de locomotion, ou la difficulté à comprendre le recrutement à la française (CV, lettre de motivation, entretien d'embauche...) pour des ressortissants de pays où la recherche d'emploi se fait de manière plus informelle.

S'il n'existe pas de statistique sur le taux d'activité des seuls réfugiés, le taux de chômage des étrangers nés hors Union européenne (dont font partie les personnes réfugiées) était, en 2018, 2,6 fois plus important que celui de la population française, selon l'Insee ([url:http://www.insee.fr/fr/statistiques/4277645?sommaire=4318291](http://www.insee.fr/fr/statistiques/4277645?sommaire=4318291)).

Développer l'employabilité

C'est pour tenter de lever ces multiples freins que l'association CeCler a lancé, en 2019, sa Plate-forme intégrée entreprises et territoires de remobilisation et d'accélération (Pietra), dans le Puy-de-Dôme.

Ce dispositif expérimental, co-financé par l'Etat (à hauteur de 800 000 euros) et des acteurs privés jusqu'à fin 2022, propose un accompagnement individualisé d'un an à des personnes réfugiées dans l'objectif d'accéder à un emploi en CDI, en CDD d'au moins six mois ou à une formation qualifiante. Il s'inscrit dans le cadre du plan PIC (plan d'investissement pour les compétences), déployé par le gouvernement pour former et insérer les personnes éloignées de l'emploi, pour lequel une trentaine d'autres projets ont été retenus sur le volet « intégration professionnelle des réfugiés ».

Au sein de CeCler, des chargées d'accompagnement identifient avec la personne réfugiée les obstacles à son insertion professionnelle, et proposent des actions adaptées : cours de français, ateliers collectifs sur la recherche d'emploi, sessions de vélo-école pour la mobilité... Particularité du dispositif ? Il s'appuie sur des « emplois-parcours », sous forme de stages, intérim, contrats courts, permettant de s'immerger dans le monde du travail français et de développer des savoir-être en entreprise...

« Notre conviction est que toute personne est employable, mais il ne faut pas attendre qu'elle le soit selon la norme du CDI à temps plein pour qu'elle commence à travailler », détaille Pierre Brun, directeur de CeCler. « C'est en mettant les personnes réfugiées en situation d'emploi qu'elles vont développer leur employabilité et ainsi pouvoir accéder à des emplois durables. »

L'association a rallié un réseau de quelque 200 entreprises locales, dans les secteurs du BTP, du nettoyage et de la logistique. « Ces employeurs locaux n'ont pas toujours le temps de mener des recrutements. Nous les mettons directement en relation avec des candidats dont le profil est susceptible de leur convenir », reprend le directeur. Fin 2020, 219 personnes réfugiées, sur un objectif de 600 sur les trois ans, avaient déjà été accompagnées par le dispositif Pietra, qui affiche un taux de sortie vers l'emploi de 60 %.

Un inévitable déclassement

Si des personnes réfugiées parviennent ainsi à accéder à des emplois pérennes, c'est souvent au prix du renoncement à leur ancienne carrière.

« Même lorsqu'elles maîtrisent le français, elles ne peuvent que rarement valoriser les compétences et l'expérience professionnelle acquises dans leur pays d'origine, faute de pouvoir produire des preuves formelles de leurs diplômes », pointe Delphine Rouilleault, de France Terre d'Asile. « Ce qui conduit la majorité d'entre elles à exercer des métiers assez loin de leurs qualifications initiales. »

*« Ce cas de figure concerne souvent les femmes, dont on parle peu mais qui représentent de l'ordre de 40 % des personnes réfugiées en France. Certaines, très diplômées – avocates, enseignantes ou universitaires dans leur pays d'origine – sont contraintes d'exercer des emplois alimentaires, comme de la garde d'enfants ou du nettoyage », illustre Violette Debarbouille, directrice des opérations de l'association Action Emploi Réfugiés (AERÉ), qui accompagne des personnes réfugiées à Paris et Bordeaux, en proposant notamment des cours de français, des ateliers collectifs sur la recherche d'emploi et des sessions de *job dating* avec des entreprises partenaires.*

« Si ces situations de déclassement peuvent être mal vécues, l'épanouissement professionnel passe souvent au second plan face à la nécessité économique, poursuit Violette Debarbouille. Nous tentons de résoudre l'équation en leur demandant ce qu'elles souhaitent faire dans l'immédiat et quel serait leur projet professionnel à plus long terme, puis de travailler ces deux axes en cohérence. »

Car la responsable associative en est convaincue : *« Si elles bénéficient d'un accompagnement adapté leur permettant de valoriser leurs talents et leur motivation, les personnes réfugiées peuvent former une réelle valeur ajoutée pour la société française. »*

Des politiques publiques françaises trop restrictives (url:/politiques-publiques-francaises-restrictives/00098911)

Que ce soit sur le droit d'exercer un emploi ou sur la reconnaissance des compétences, la législation française reste restrictive pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. A partir de 1991, les demandeurs d'asile n'ont plus eu le droit de travailler en France. Ce régime a certes été assoupli – depuis 2018, ils peuvent solliciter une autorisation de travail à partir de six mois après leur entrée sur le territoire – mais dans les faits, cette procédure est soumise à une complexité administrative telle, que l'insertion effective dans l'emploi n'est possible qu'après l'obtention du statut de réfugié.

D'autres pays européens – dont la Belgique, la Finlande, les Pays-Bas et l'Italie – ont fait le choix d'ouvrir la possibilité de travailler dès le dépôt de la demande d'asile, souligne un récent rapport de l'association JRS

¹ (url:#footnote1_ofmp1da)

plaidant pour l'assouplissement des règles en France. D'après un rapport d'évaluation des politiques publiques européennes en la matière

² (url:#footnote2_bnrur1m)

, la France reste aussi à la traîne en matière d'insertion dans l'emploi des réfugiés, notamment en raison de rigidités réglementaires : les emplois publics et professions réglementées (médecins, avocats, architectes...) leur demeurent fermés, tandis que l'absence de dispositif adapté

³ (url:#footnote3_ahwam57)

pour permettre la reconnaissance des parcours de travail informels (non sanctionnés par un diplôme) freine l'employabilité de ces publics. Contrairement à d'autres pays, comme l'Allemagne, la France ne dispose pas non plus d'un service public de l'emploi spécifique pour les réfugiés.

1. [« Bien accueillir les réfugiés et mieux les intégrer », JRS France, 2020](#)

2. [Alexia Duveroy, Hélène Soupios-David, Une politique d'intégration des réfugiés refondée, rapport national NIEM \(url:https://www.france-terre-asile.org/images/stories/publications/pdf/HC_2020_Rapport_national_NIEM_2020.pdf\), 2020](#)

3. [Ma expérimente néanmoins actuellement un programme de validation des acquis de l'expérience \(VAE\) Primo-arrivants.](#)

1. [Chloé Baudry, Anne-Céline Leh, « Accueillir les réfugiés... autrement ? L'insertion professionnelle au cœur de l'intégration \(url:http://www.cdri-idf.ac-versailles.fr/IMG/pdf/livre-blanc-labho-insertion-des-refugies.pdf\) », par l'Observatoire des hommes et des organisations \(Lab'Ho\), juin 2018.](#)

2. [Aurélien Tache, « Pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France \(url:http://aurelientache.fr/wp-content/uploads/2018/02/72-propositions-pour-lint%C3%A9gration.pdf\) », rapport au Premier ministre, février 2018](#)

Cet article vous est offert par Alternatives Economiques dans le but de vous faire découvrir ses formules d'abonnement. Convaincu(e) ? **Abonnez-vous (1€ le premier mois, sans**

© Alternatives Economiques. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle des pages publiées sur ce site à des fins professionnelles ou commerciales est soumise à l'autorisation d'Alternatives Economiques (Tel : (33) 03 80 48 10 25 - abonnements@alternatives-economiques.fr). En cas de reprise à des fins strictement privées et non commerciales merci de bien vouloir mentionner la source, faire figurer notre logo et établir un lien actif vers notre site internet www.alternatives-economiques.fr.